

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 2

Artikel: Les écoles fédérales en 1863
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de peloton et du règlement pour l'infanterie légère qui se rapportent aux feux.

Exercices d'intonation pour le commandement des feux.

Brûler des capsules (avec les deux armes).

Brûler des cartouches.

L'instruction de ces divers exercices eut lieu par classes.

Les exercices pratiques d'estimation des distances et de tir commencèrent avec la seconde semaine.

Les exercices d'estimation des distances eurent lieu sur plusieurs places différentes jusqu'à la distance de 1000 à 1100 pas. Après chaque estimation la distance était mesurée exactement à la chaîne et chaque élève recevait un nombre de points déterminé d'avance et correspondant à l'erreur commise dans son appréciation. De 100 à 500 pas 3 points pour une erreur de 10 pas ou moins, 2 points de 20 à 10 pas, 1 point de 30 à 20 pas, 0 pour forte erreur de plus de 30 pas. De 500 à 1000 pas 2 points pour une erreur de 25 pas ou moins, 1 pour une erreur de 50 à 25 pas, 0 pour forte erreur de plus de 50 pas.

(A suivre.)

LES ÉCOLES FÉDÉRALES EN 1863.

A l'occasion du tableau des écoles qui a paru récemment, la *Schweizerische Militair-Zeitung* fait les commentaires suivants :

En ce qui concerne les places d'armes utilisées pour la première fois, il y en a trois : Frauenfeld, Liestal et Payerne.

Les deux premières villes ont construit des casernes neuves. Celle de Liestal, aux frais du canton de Bâle-Campagne, est terminée jusqu'aux écuries. Le style et les arrangements intérieurs sont simples, avenants et convenables. La place d'exercice, à proximité, est assez spacieuse pour un bataillon ou plusieurs batteries.

A Frauenfeld c'est la commune qui a bâti la caserne. Cette ville offre entr'autres à l'artillerie rayée une ligne de tir, comme il y en a fort peu en Suisse. Elle s'étend sur environ trois mille pas de longueur, avec largeur suffisante, sur la plaine entre la ville et la Thur ; les berges escarpées de la rive droite de la rivière offrant une butte naturelle, préservent les environs de tout danger. En raison de cet avantage si marqué de la nouvelle place d'armes, la Confédération a assuré à la commune de Frauenfeld une rente annuelle, si elle construisait une caserne suffisamment grande. Cette construction approche

maintenant de sa fin, et elle doit être assez spacieuse pour y loger un bataillon, ou trois compagnies de carabiniers ou d'infanterie, conjointement avec une classe de recrues d'artillerie, y compris les chevaux nécessaires.

Payerne n'a pu offrir que des arrangements provisoires de casernement; mais la commune, qui a perdu par les chemins de fer le parcours animé dont elle jouissait précédemment, s'efforce de satisfaire de son mieux à toutes les exigences d'une place d'armes.

En fait de casernes nouvelles, il y a en outre celles de Bâle-Ville et de Lucerne, qui approchent de leur fin, et qui dépasseront en dimension et en convenance toutes les autres constructions semblables de la Suisse.

En revanche nous ne pouvons pas encore mentionner le commencement des travaux de la caserne de Thoune, la principale place d'armes de la Confédération; mais l'année 1863 amènera, on l'espère, la décision désirable¹.

Le tableau du Département ne porte pas de *nouvelles écoles*; mais quelques-unes ont maintenant obtenu la sanction législative. Ainsi l'école des aspirants d'artillerie de II^e classe séparée de l'école centrale de Thoune; le cours spécial pour le service du train; le cours pour les officiers subalternes de l'état-major d'artillerie; celui pour les officiers des batteries rayées etc., toutes écoles pour l'artillerie qui témoignent de l'active direction dont peut se réjouir cette arme.

Au cours des officiers supérieurs d'état-major doivent assister un certain nombre de lieutenants-colonels de l'état-major général et d'artillerie, particulièrement ceux qui n'ont pas encore fait leur école centrale, et qu'il ne convient pas de mettre, comme ce serait le cas à Thoune, sur les mêmes bancs que des officiers subalternes.

La partie de terrain qui sera l'objet de la reconnaissance d'état-major n'est pas encore fixée.

Le terrain des manœuvres du rassemblement de campagne sera probablement la Haute-Argovie et une partie du Seeland, entre l'Emme et la Wigger. Les bataillons, au nombre de 10 ou 11, doivent être commandés dans le courant de janvier; en armes spéciales sont déjà désignés les corps suivants:

- 2 compagnies de sapeurs, nos 1 et 5;
- 3 batteries, nos 19, 23 et 51;
- 6 compagnies de dragons, nos 5, 6, 7, 13, 20, 22;

¹ Les mêmes vœux peuvent bien s'appliquer à la caserne de Lausanne, dont la construction est si regrettamment enrayée par des considérations politiques qui devraient être laissées de côté en affaires militaires.

2 compagnies de guides, nos 3 et 4;

7 compagnies de carabiniers, nos 5, 13, 15, 21, 23, 27, 39.

En tout environ 8500 hommes et 18 canons.

Les armes spéciales ont à faire leur cours préparatoire réglementaire avant d'entrer en ligne.

Peut-être quelques-uns de nos camarades s'étonneront-ils de n'avoir pas trouvé dans le tableau d'école de tir pour l'infanterie. Mais qu'ils se rassurent! Cette école sera organisée en 1863 sur une plus grande échelle, peut-être, qu'en 1862; mais il faut pour cela obtenir auparavant les crédits de l'assemblée fédérale. Il en est de même pour une école de tir d'artillerie rayée, qu'on se propose d'instituer.

Le service commence, cette année, par l'école des instructeurs d'infanterie, le 1^{er} février à Bâle, et se termine le 17 octobre, par un cours de répétition d'artillerie à Bellinzzone et un de cavalerie à Thoune, comprenant ainsi 8 mois et 17 jours.

QUESTION DE CALIBRE.

La question du calibre agite tous les esprits et, nous écrit-on de Berne, menace même de faire tourner toutes les têtes. Il est fâcheux qu'on ait traité ce sujet avec une telle vivacité, qui laisse peu de chances à une transaction amiable. L'Assemblée fédérale est inondée de pétitions et de contre-pétitions. Dans un tel état de choses nous persistons à penser que l'opinion la plus sage serait celle des officiers vaudois, dont la pétition demande de nouveaux essais. Voici le texte même de cette pièce adressée à la haute assemblée fédérale suisse, à Berne, en date de Lausanne, 8 janvier 1863.

Monsieur le Président et Messieurs,

Les officiers du canton de Vaud, comme leurs frères d'armes d'autres cantons, ont cru devoir aussi s'occuper des propositions dont vous êtes actuellement nantis concernant le choix d'un nouveau modèle de fusil pour l'infanterie fédérale, et, dans une réunion qu'ils ont eue à cet effet dimanche dernier 4 janvier, à Lausanne, ils ont chargé les soussignés de vous exprimer leur manière de voir et leurs vœux sur cet important objet.

En conséquence, et nous faisant les interprètes des sentiments des officiers vaudois, nous venons tout d'abord, Monsieur le Président et Messieurs, vous remercier de la sollicitude que vous avez cons-